



RAPPORT D'ORIENTATIONS **BUDGETAIRES 2019**

Séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est une étape obligatoire (Art L.2312-1 du CGCT) et essentielle à la vie démocratique de notre ville. Il informe les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif.

Le ROB permet de présenter et de débattre sur :

- les orientations budgétaires de la commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement,*
- la programmation des investissements et leur financement sur la durée du mandat*
- les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,*
- l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

SOMMAIRE

Introduction	3
I/ Un budget volontariste pour accompagner l'évolution de la ville	4
I-1/ La réalisation d'équipements structurants	4
I-2/ La réalisation d'aménagements publics et de voirie	6
I-3/ L'amélioration du cadre de vie des védasiens et l'entretien du patrimoine communal	6
I-4/ L'adaptation des services municipaux pour le maintien d'un service public de Qualité	8
I-5/ Les projets d'investissement menés par d'autres institutions sur le territoire	9
II/ Un budget maîtrisé avec des choix de gestion clairs et assumés	10
II-1/ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	10
II-2/ Une fiscalité dynamique avec des taux fiscaux stables	11
II-3/ Synthèse des évolutions budgétaires et impact sur les niveaux d'épargne	12
II-4/ Un recours à l'emprunt pour financer les investissements 2019	14
Conclusion	17

Les orientations budgétaires 2019

Introduction

Saint Jean de Védas est une ville en pleine évolution.

C'est un défi. **La municipalité souhaite en faire une opportunité pour que Saint Jean de Védas devienne une petite ville avec tous les équipements et services publics nécessaires à un cadre de vie agréable.**

Pour 2019, les orientations budgétaires traduisent l'action volontariste de la municipalité en ce sens.

Le programme d'investissement sera donc soutenu et le niveau de service public maintenu tout en consolidant nos équilibres financiers.

Un budget 2019 volontariste pour accompagner l'évolution de la ville

Le budget 2019 prévoit un niveau d'investissements soutenu pour accompagner l'évolution de la ville et améliorer le cadre de vie des védasiens : 4 000 000 € seront consacrés à la réalisation d'équipements structurants, au réaménagement d'espace publics et des voiries ainsi qu'à l'entretien des bâtiments publics.

La municipalité s'engage également pour maintenir la qualité de service public rendu aux védasiens : des moyens humains supplémentaires viendront renforcer l'effectif de plusieurs services municipaux afin de faire face aux besoins et aux attentes de la population.

1/ La réalisation d'équipements publics structurants

En 2019, la municipalité poursuivra la réalisation d'équipements structurants déjà en cours et démarrera de nouveaux projets d'envergure.

Ces projets seront menés soit sous maîtrise d'ouvrage municipale, et donc financés directement sur le budget communal, soit portés par d'autres institutions comme la métropole ou la SERM.

1-1/ Agir pour l'éducation de nos enfants : Le nouveau groupe scolaire Jean d'Ormesson

Le nouveau groupe scolaire ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2019. Doté de 5 classes maternelles et 7 classes élémentaires, situé au cœur du quartier de Roque Fraisse, ce groupe scolaire sera fonctionnel, moderne et parfaitement intégré à son environnement.

Réalisé par la SERM dans le cadre de la ZAC de Roque Fraisse, le solde de la participation financière de la collectivité sera de 1 050 K€ pour 2019.

Au total, la participation de la ville s'établit à 2 350 K€, pour un coût de l'opération de 6 500 K€.

1-2/ Agir pour le dynamisme de la vie locale : La rénovation complète de la salle des Granges

La salle des Granges est la principale salle polyvalente de la commune aujourd'hui. Elle était vétuste et ne répondait plus aux normes ERP en vigueur.

Démarrée en 2018, la rénovation de la salle des Granges se poursuivra en 2019. La nouvelle salle ouvrira en juillet.

La commune investira 1 200 K€ en 2019; le coût global du projet est de 2050 K€.

Pour financer ce projet, la ville percevra 500 K€ de subvention soit 30% du coût global (100 K€ du conseil départemental et 400 K€ de l'Etat).

Agir pour le dynamisme de la vie locale : La réalisation d'un complexe municipal comprenant une grande salle polyvalente et une halle gymnique

La création d'une grande salle polyvalente ainsi qu'un gymnase supplémentaire correspondent à de vrais besoins pour Saint Jean de Védas.

Ce complexe comprendra :

- une salle polyvalente de 910 m² pour accueillir les diverses manifestations védasiennes (vœux à la population, repas des aînés...), associatives et privées ;
- une halle gymnique de 1400 m²
- une salle pour les danses rythmées de 150 m²;
- une salle d'accueil et des locaux administratifs et techniques
- des places de stationnement

Ce complexe se situera à l'est de la ZAC de Roque Fraisse, à la jonction entre la partie urbanisée de la ZAC et la plaine de la Capoulière.

Le coût de l'opération est estimé à : 6,5 M€ HT travaux, soit 8 915 000 € H.T. au total.

La livraison prévisionnelle de ce bâtiment interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

Ce projet sera réalisé selon un programme pluriannuel défini par une AP/CP.

Pour 2019, les crédits de paiement seront programmés à hauteur de 300 K€ afin de financer le démarrage du projet :

- frais liés au jury de concours pour la maîtrise d'œuvre
- rapports techniques
- frais de maîtrise d'œuvre

1-3/ Agir pour la sécurité : L'extension des locaux de la gendarmerie

Suite à l'augmentation des effectifs de la gendarmerie, à l'évolution démographique de la ville et à un secteur d'intervention étendu, l'Etat a sollicité la commune pour réaliser une extension des locaux de service de la gendarmerie ainsi que 7 nouveaux logements de fonction :

- La collectivité prendra en charge les études et les travaux d'extension des locaux de services (120 m²).

Les études nécessaires seront budgétées en 2019 pour un montant de 20 K€. Les travaux interviendront en 2020 pour un montant d'environ 290 K€.

Le loyer perçu par la commune sera révisé conformément à la réglementation.

- La création des 7 logements sera portée et financée par l'Office Public Hérault Habitat. Dans ce cadre, l'emprise foncière réservée pour l'extension future de la gendarmerie sera cédée à Hérault Habitat.

2/ La réalisation d'aménagements publics et de voirie

2-1/ Agir pour la sécurité des modes actifs et la valorisation de l'espace public

Le réaménagement de l'avenue Clémenceau

Les travaux de réaménagement et de sécurisation de l'avenue Clémenceau ont débuté en 2018 sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Les travaux concernent le tronçon rond-point Mavit jusqu'au parking du collège.

La ville, via l'attribution de compensation versée annuellement à la métropole, finance ce réaménagement pour un montant de 1 500 K€.

Le réaménagement de la rue des Roudères

La rue des Roudères sera réaménagée en 2019 sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Ce projet va permettre la création d'espaces partagés piétons-vélos sécurisés et la requalification urbaine d'une rue faisant le lien entre le quartier de Saint Jean le Sec et le terminus du tram notamment.

Le coût global de cette opération s'élève à 1 260 K€ et sera financé par l'attribution de compensation versée par la commune à la métropole.

Le réaménagement de la rue des Jasses

La réalisation d'un bassin de rétention pour le quartier des Jasses ainsi que le réaménagement de la rue des Jasses sont des opérations en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage métropole. Ces aménagements nécessaires pour le quartier permettront également l'accueil du futur pôle santé.

La ville participe financièrement à cet aménagement dans le cadre d'une convention de programme urbain partenarial avec la métropole et Cap Santé.

Pour 2019, la ville versera à la métropole 300 K€ correspondant au dernier tiers du financement de ces aménagements.

3/ L'amélioration du cadre de vie des védasiens et l'entretien du patrimoine communal

3-1/ Créer des équipements de loisirs de proximité : La rénovation de l'aire de jeux Jean Moulin

La ville va rénover et agrandir sensiblement cette aire de jeux très fréquentée par les védasiens située en plein centre ville et à proximité des écoles.

Montant estimé des travaux : 100 K€.

3-2/ L'entretien du patrimoine communal

Deux études d'importance seront réalisées en 2019 afin de disposer d'un plan d'action pluriannuel pour l'entretien du patrimoine communal :

- une étude sur les écoles, la crèche et l'ALSH : après diagnostic complet, définition d'un programme d'investissement pluriannuel afin de réaliser les travaux structurels nécessaires et d'améliorer le confort d'usage. Montant de l'étude : 70 K€.
- une étude sur le parc du Terral en vue d'une requalification complète de ce lieu, référencé comme pépite par la métropole. Montant estimé : 30K€

Afin de toujours améliorer le service public rendu aux védasien et aux associations, la ville réalisera des investissements conséquents dans les bâtiments et espaces publics communaux.

Une enveloppe de 815 K€ sera consacrée à ces investissements dont les principaux concernent :

L'éducation et l'enfance

- Equipement cantine et ALP Jean d'Ormesson	40 K€
- Equipement informatique Jean d'Ormesson	12 K€
- Dotations aux investissements pour les écoles	16 K€
- Réfection sol souple école Escholiers maternelle	6 K€
- Réfection sol souple crèche	10 K€
- Claustra pour la cantine Cassin	5 K€

La sécurité

- Travaux d'extension du poste de police	65 K€
--	-------

La culture

- Investissements pour la régie lumière et plateau du chai du Terral	80 K€
- Façade du domaine du Terral	10 K€
- Eclairage de la galerie du chai du Terral	4 K€
- Peinture hall du chai du Terral	7 K€

Les équipements sportifs

-Remplacement de matériels sportifs défectueux	28 K€
- Remise en état terrain de tennis 1 et 2	20 K€
- Peinture façades, vestiaires et grille stade Etienne Vidal	25 K€
- Reprise réseau arrosage Etienne Vidal	13 K€

Les espaces publics

- Wc public Clémenceau	36 K€
- Acquisition terrain Fournier et travaux	30 K€
- Façades du presbytère	25 K€
- Sol souple aire de jeux du puit de Gaud	10 K€

L'environnement

- Acquisition de parcelles en zone naturelle pour leur préservation 20 K€
- forage à la Peyrière 15 K€

Divers

- Matériels techniques, informatiques et véhicules pour le bon fonctionnement des services 70 K€

3-3/ L'entretien de la voirie

Le programme voirie 2019 réalisé sur la commune concernera principalement les rues suivantes pour environ 700 K€ :

- rue des Fauvettes : 63 K€
- Etude + travaux PUP des Coteaux: 10 K€
- Etude + travaux PUP Pontou 2 : 10 K€
- Etude + travaux PUP La Roque : 111 K€
- Travaux Quartier Mairie : 135 K€
- Enfouissement réseaux Quartier Mairie : 102 K€
- rue de Sigaliès : 100 K€
- Rue de la chaussée : 131 K€
- allée de la Marqueroise (fin) : 60 K€
- Divers 3M mobiliers urbains, éclairage public : 92 K€

Ces travaux sont financés par l'attribution de compensation versée par la commune à la métropole.

4/ L'adaptation des services municipaux pour le maintien d'un service public de qualité

L'évolution démographique du territoire ainsi que les attentes des Védasiens en termes de services publics nécessitent une adaptation quasi-permanente de l'organisation des services municipaux.

A partir d'une analyse interne, la ville s'est dotée d'un plan pluriannuel d'évolution des services municipaux afin d'anticiper et maîtriser les recrutements nécessaires au maintien d'un service public de qualité pour les 5 ans à venir.

Pour 2019, les évolutions concerneront :

- Les services scolaires et péri-scolaires : 2 ATSEM et 3 agents d'entretien (nouveau groupe scolaire) ; augmentation du nombre d'animateurs en fonction des effectifs
- La police : renfort d'effectif, 2 agents supplémentaires pour assurer le besoin de sécurité
- La culture : augmentation des heures d'enseignement à l'école de musique et renfort d'effectifs au chai du Terral
- La communication : 1 agent supplémentaire fin 2019
- Service population : recrutement d'1 agent / mise en place du service cartes d'identité / passeports

Le coût des recrutements 2019 est estimé à 140 K€ auquel s'ajoute l'impact sur le budget 2019 des recrutements effectués en cours d'année 2018 : + 115 K€ soit 255 K€.

La municipalité prévoit également de participer à l'entretien des rues de la ville afin d'améliorer la propreté de certains quartiers.

5/ Les projets d'investissement menés par d'autres institutions sur le territoire

Saint Jean de Védas va bénéficier, en 2019 et au cours des années suivantes, d'importantes actions menées par diverses institutions sur son territoire :

Agir pour améliorer la problématique des déplacements :

- L'Etat, en lien avec la Métropole et le Conseil Départemental, débutera les travaux de réalisation du **contournement ouest** fin 2019 – début 2020. Il s'agira de créer un dénivelé au rond point Maurice Genevaux. Ces travaux sont estimés à 25 M€. La commune est vigilante sur la mise en œuvre de la suite du programme, notamment sur la définition de son financement.
- La Métropole investira 16 M€ sur 7 ans pour réaliser sur Saint Jean de Védas des **investissements structurants de voirie**. Fin 2019, les travaux de création d'une voie reliant la Lauze à l'A709 débuteront (coût : 2 350 K€). Sont notamment programmés ultérieurement : reconfigurations du rond point de l'Europe et du carrefour Paul Bernard ; requalification urbaine de l'entrée de ville par la route de Béziers (création d'espaces dédiés aux piétons et aux vélos).

Agir pour améliorer le cadre de vie des Védasiens :

- La métropole réalisera, probablement en 2019, une **aire de grand passage des gens du voyage**. Cela devrait permettre de diminuer très fortement le risque d'occupations illicites de sites. Coût estimé à 1 M€.
- De même, le transfert de la **déchetterie** est à un stade avancé d'étude à la métropole. La maîtrise foncière n'est pas encore complète ; c'est ce qui freine la mise en œuvre du projet. Elle sera située sur la voie reliant la Lauze à l'A709. Les travaux pourraient commencer fin 2019 ou courant 2020. Montant de l'opération : 1,5 M€.
- La métropole poursuit le **développement économique de la commune** : création de la ZA Lauze est (2019/2020) ; extension Marcel Dassault II ; rénovation complète et réinvestissement de la ZA de la Lauze vers 2021 (9 M€) sont autant de projets qui se concrétiseront dans les prochaines années.
- Enfin, la métropole programme sur 2019 – 2020 un important **renforcement du réseau d'assainissement à la Condamine / Librilla**. Ces travaux sont liés au développement des zones d'activités, l'arrivée du pôle médical et le développement de la ZAC de Roque Fraïsse. Le coût global n'est pas encore défini précisément, mais il s'élèvera à plusieurs millions d'euros.

Toutes ces opérations vont améliorer le cadre de vie des Védasiens et conforter la dynamique économique de la commune.

Elles représentent un investissement financier massif de la part d'autres collectivités sur notre territoire.

Cette situation démontre que la prise en charge de certains enjeux supra-communaux ne peut être assurée que par d'autres institutions ayant la compétence et la capacité financière nécessaire.

Le travail de conviction inlassable mené auprès de l'Etat et de la Métropole porte aujourd'hui ses fruits à travers, aujourd'hui, la planification validée de programmes et, demain, leur réalisation.

Un budget 2019 maîtrisé avec des choix de gestion clairs et assumés

Dans un contexte de tension financière et de baisse drastique des dotations de l'Etat, la collectivité a engagé depuis plusieurs années une démarche d'optimisation de ses dépenses et de ses recettes.

Pour 2019, **la loi de finances** prévoit une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités à l'instar de 2018. Cette stabilité nationale ne préjuge toutefois pas du niveau de DGF qui sera versé à Saint Jean de Védas. En 2018, malgré la stabilité annoncée, la ville a perçu moins de DGF que l'année précédente 43 K€ (au lieu de 62 K€).

En matière de **fiscalité locale**, la loi de finances 2019 n'apporte pas de nouveauté majeure ni de réponse sur les modalités de compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation, ressource essentielle pour les collectivités locales. Il faudra attendre une loi spécifique sur la fiscalité locale qui devrait voir le jour au 1^{er} trimestre 2019, pour lever les incertitudes sur ce point.

1/ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

En fonctionnement, les dépenses seront maîtrisées par chapitre. L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de +0.3% par rapport au budget 2018.

Les charges générales des services (011).

Les dépenses générales des services resteront stables par rapport au budget précédent soit 2 500 K€ malgré l'évolution du coût de la vie et de l'augmentation des effectifs scolarisés.

Cette stabilité des dépenses de fonctionnement courantes est possible grâce aux efforts de gestion entrepris par la collectivité, à travers la recherche de niches d'économies :

A titre d'exemple, la collectivité va réaliser une économie de 40% soit 24 K€ sur ses contrats d'assurance grâce à une redéfinition des besoins et des conditions d'assurance optimisées.

La collectivité réalise également des économies en rationalisant son panel fournisseurs en matière d'achats de matériels technique.

La mutualisation de marchés publics avec d'autres collectivités permet également de bénéficier de prix attractifs sur des achats récurrents (fournitures administratives, fluides).

Ces efforts de gestion permettent de maintenir les budgets de fonctionnement des services municipaux au même niveau depuis 4 ans.

Les charges de personnel (012)

Le budget de la masse salariale devrait évoluer de 1,6 % par rapport au budget précédent soit 6 930 K€.

L'évolution de la masse salariale concernera principalement :

- Les recrutements 2019 et l'impact des recrutements 2018 effectués dans les différents services municipaux engendreront une dépense de 255 K€.

- la mise en œuvre du PPCR (protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui générera une hausse des salaires de l'ordre de 25 K€.

Ce dispositif visant à moderniser les parcours professionnels s'applique depuis 2016 et définit une refonte des échelles de rémunération et leur revalorisation.

- le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 30 K€ (avancement d'échelon, de grade, promotion interne)

- le transfert de la masse salariale des agents de la médiathèque : - 225 K€ (*cette masse salariale reste une dépense pour la collectivité à travers l'attribution de compensation*)

Autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement resteront stables dans l'ensemble :

- maintien du niveau de subventions versées aux associations
- stabilité du montant de l'attribution de compensation versée à la métropole
- diminution des charges financières (- 6%)

2/ Une fiscalité dynamique avec des taux fiscaux stables

Depuis 10 ans, la municipalité n'a pas augmenté les taux fiscaux pour les ménages et les entreprises de son territoire.

Cette stabilité des taux fiscaux dans la durée est réellement un choix politique assumé dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de budget contraint. La municipalité ne veut pas alourdir la fiscalité des ménages.

La ville de Saint Jean de Védas dispose donc des taux fiscaux les plus bas des communes les plus peuplées de la métropole.

Habitants	Ville	Taux 2018 Foncier bâti
9 233	ST JEAN DE VEDAS	25,1
8 027	GRABELS	27,52
16 567	LATTES	30,05
282 143	MONTPELLIER	31,18
9 343	LE CRES	31,45
9 177	PEROLS	31,81
19 886	CASTELNAU LE LEZ	33,91
10 783	JUVIGNAC	35,49
9 744	VILLENEUVE LES MAGUELONE	38,93

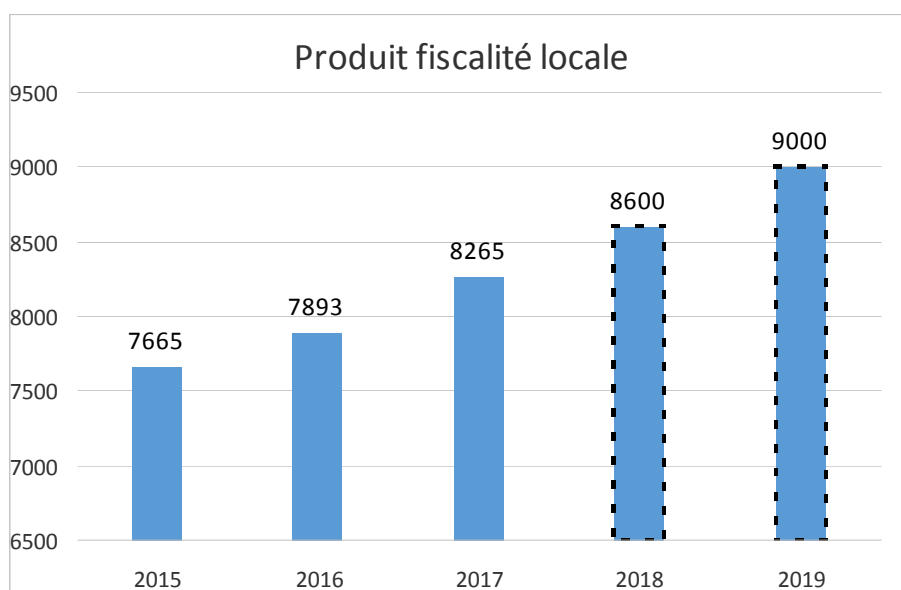
Habitants	Ville	Taux 2018 Habitation
9 233	ST JEAN DE VEDAS	14,11
9 343	LE CRES	15,64
19 886	CASTELNAU LE LEZ	16,36
9 177	PEROLS	20,31
16 567	LATTES	20,33
8 027	GRABELS	20,66
10 783	JUVIGNAC	21,01
282 143	MONTPELLIER	22,49
9 744	VILLENEUVE LES MAGUELONE	23,74

La ville bénéficie par ailleurs d'une dynamique fiscale importante liée principalement au développement du nombre de logements et d'entreprises sur son territoire.

Pour 2019, bien que les bases prévisionnelles ne soient pas encore connues, la municipalité prévoit une évolution du produit fiscal d'environ 4% par rapport au budget 2018.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté ; en 2019, cette revalorisation est estimée à 1%.

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de 9 000 K€ soit + 380 K€ par rapport au budget 2018.



Depuis 2015, l'évolution du produit fiscal se situe entre +3 et 5% par an.

Cette dynamique fiscale a permis de limiter les effets négatifs de la baisse des dotations de l'Etat sur les finances communales.

Ce dynamisme fiscal va se poursuivre et même s'intensifier en 2020.

3/ Synthèse des évolutions budgétaires et impact sur les niveaux d'épargne

Pour 2019, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement permet d'envisager une légère reprise du niveau d'épargne nette de la collectivité.

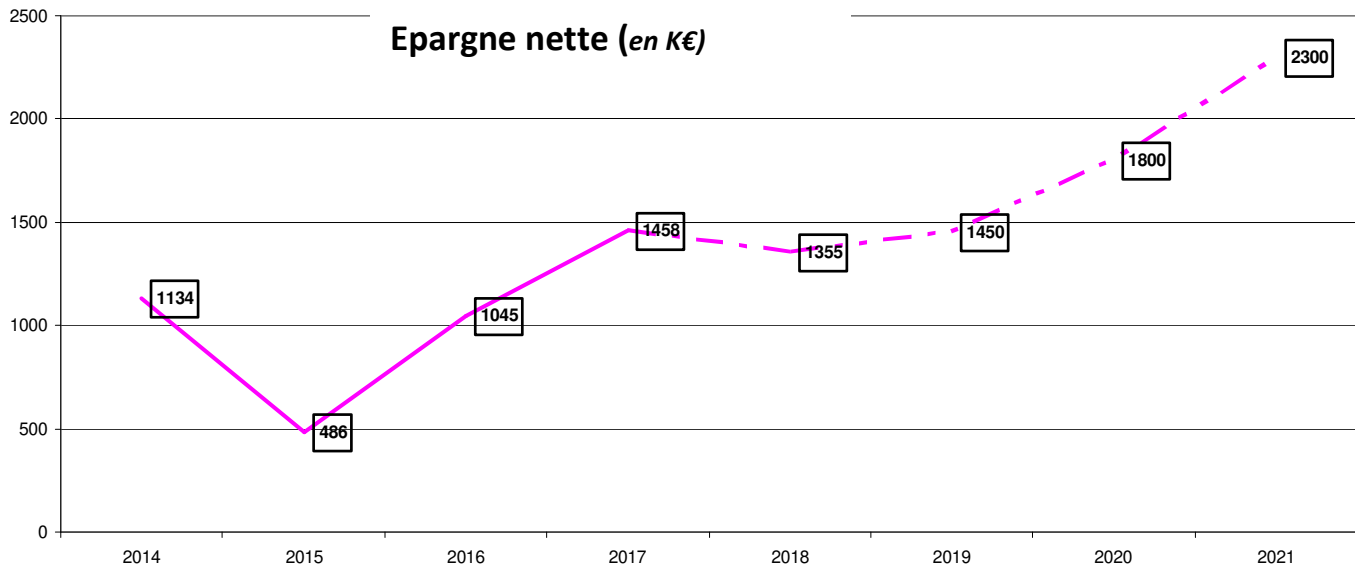
Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		2018	2019		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O11	Charges à Caractère Général	2 500 000	2 500 000	0%	
O12	Charges de Personnel	6 815 000	6 930 000	+1,6%	
O14	Atténuation de produits	1 145 000	1 080 000	-5%	↘ pénalité loi SRU ↘ reversement taxe de séjour département
65	Autres Charges de Gestion	466 000	466 000	0	
66	Charges Financières	267 000	250 000	-6%	↘ intérêts des emprunts
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		11 193 000	11 226 000	+0,3%	

Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		2018	2019		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O13	Atténuations de Charges	80 000	100 000	+25%	↗ remboursement arrêts longue maladie
70	Produit des Services	1 286 000	1 020 000	-21%	↘ fin des remboursements liés au transfert de la médiathèque
73	Impôts et Taxes	9 902 000	10 378 000	+5%	↗ produit fiscal et droits de mutation
74	Dotations	1 413 000	1 475 000	+3%	↗ mécénat festin de pierre
75	Autres Produits (Revenus des Immeubles)	365 300	365 300	0	
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		13 046 300	13 338 300	+2,2%	

Grâce à la maîtrise de gestion et à la dynamique des recettes communales, l'épargne brute prévisionnelle de la collectivité devrait se situer autour 2 150 K€ pour 2019.



Le désendettement de la commune depuis 2015, et l'arrivée à échéance de deux emprunts en 2019, permettent également une légère reprise l'épargne nette de la collectivité.

A partir de 2020, l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts et le maintien de la ligne de gestion permettront une forte progression des épargnes de la collectivité et donc de sa capacité à investir.

4/ Un recours à l'emprunt pour financer les investissements 2019

L'ensemble des dépenses d'équipement représentera environ 4 000 K€ en 2019, dont 3 000 K€ concerneront des investissements structurants.

L'évolution de la population védasienne a rendu nécessaire la réalisation de ces équipements structurants ainsi que leur calendrier d'exécution à l'instar du groupe scolaire Jean d'Ormesson.

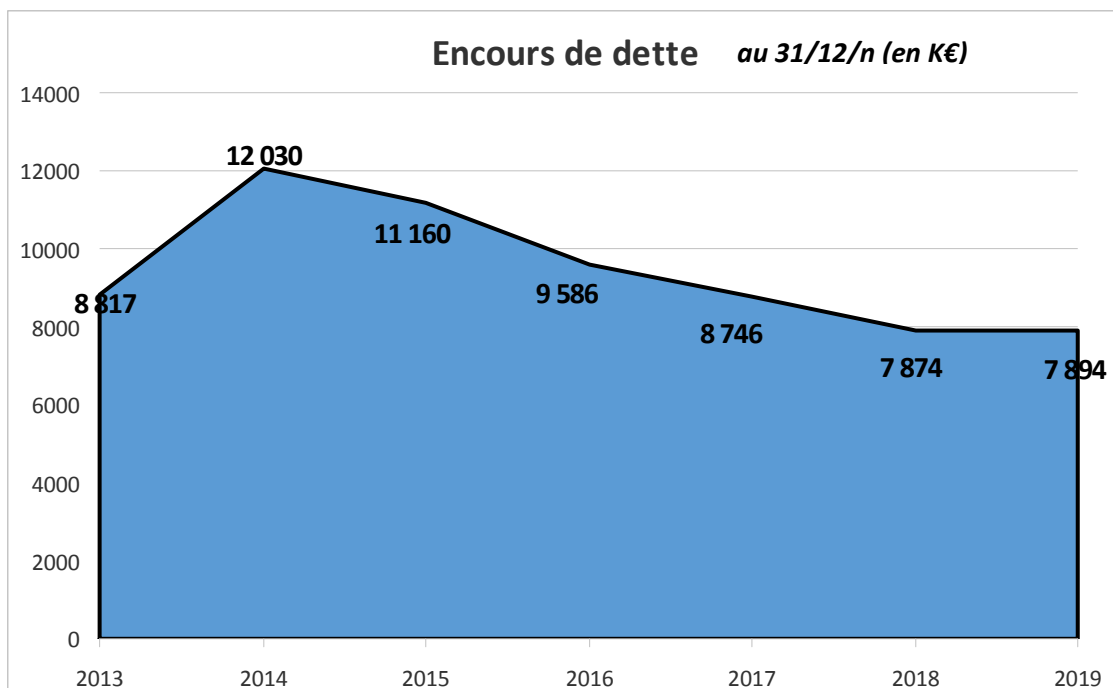
En 2019, les ressources propres de la collectivité ne permettront pas d'autofinancer l'intégralité de ces investissements.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire et sera mobilisé en fonction de l'exécution budgétaire 2019 pour un montant maximum de 800 K€.

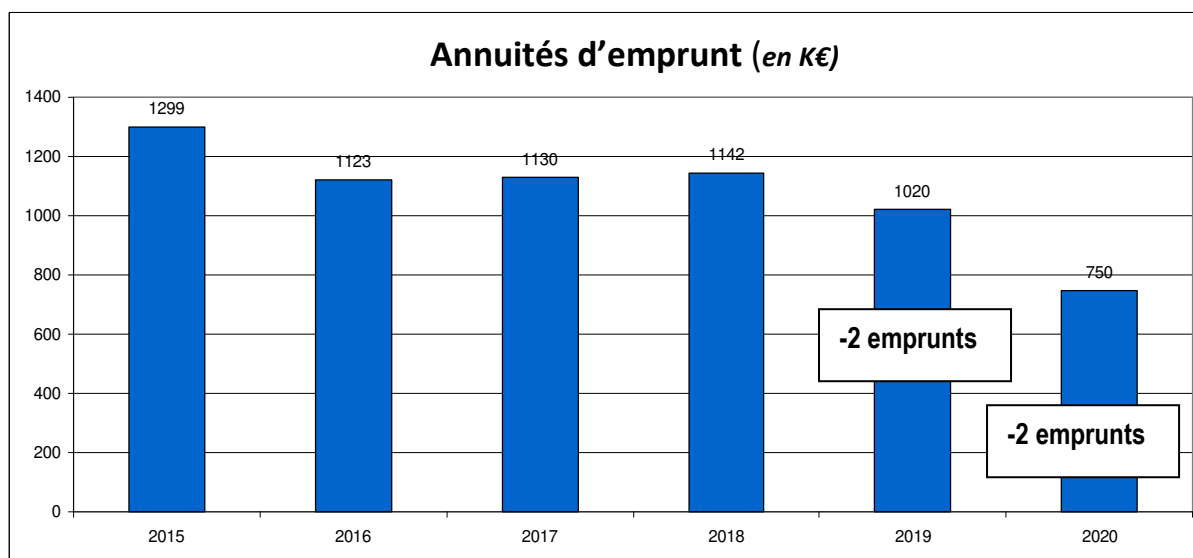
L'engagement pris par la municipalité d'avoir, à la fin du mandat, un niveau d'endettement inférieur à celui du début du mandat, sera tenu en toute hypothèse.

Zoom sur l'endettement de la collectivité

La ville de Saint Jean de Védas dispose aujourd'hui d'un endettement faible qui va encore diminuer en 2020 avec l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts.

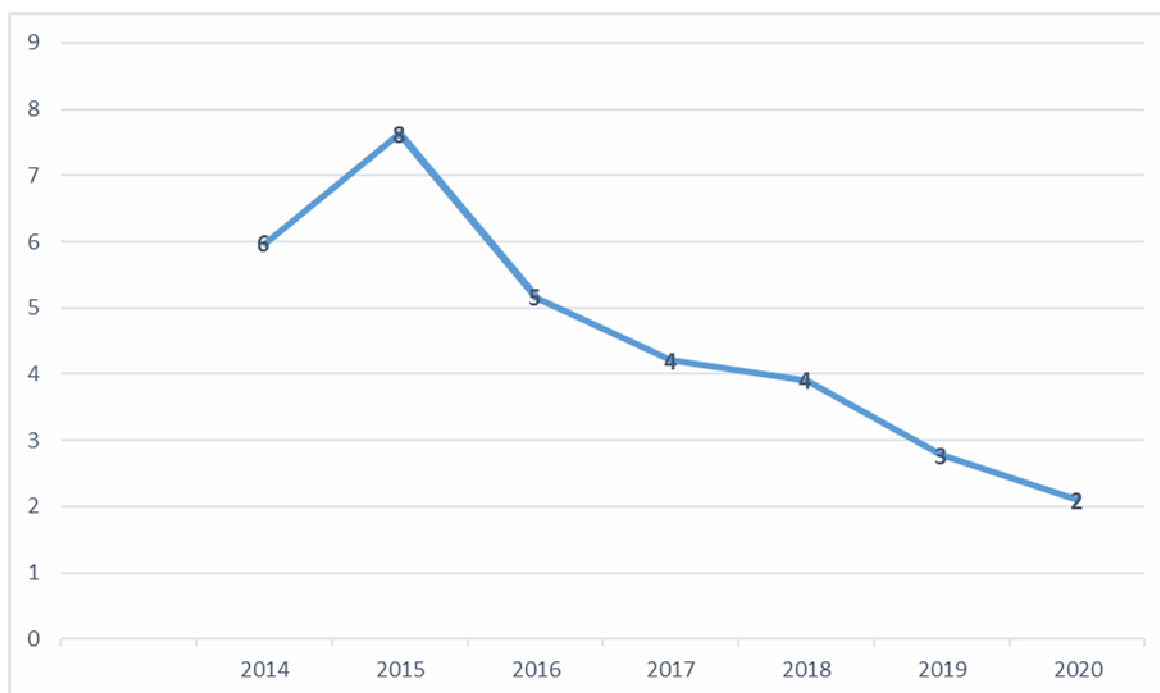


Pendant 4 ans, la ville a autofinancé ses investissements et s'est désendettée.



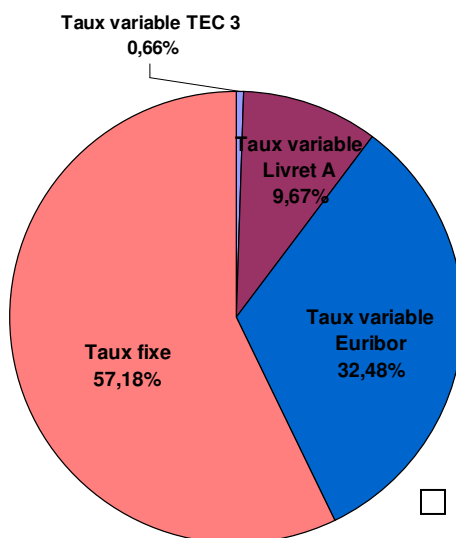
La diminution des annuités d'emprunt en 2019 et surtout en 2020, avec l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts, va permettre à la collectivité de retrouver des marges de manœuvre et d'améliorer son niveau d'épargne nette.

Capacité de désendettement de la collectivité (en nombre d'années)



La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. (seuil d'alerte : 11-13 ans).

La capacité de désendettement de la commune de Saint Jean de Védas est très nettement en deçà aujourd'hui et ce ratio devrait encore s'améliorer dans les années à venir.



La structure de l'encours de dette est composée à 57% d'emprunts à taux fixe et à 43% d'emprunt à taux variable.

Les 16 emprunts sont classés A1 (sans risque) dans la charte Gissler.

Conclusion

2019 sera une année d'investissements soutenus : de nombreux projets portés par la municipalité vont être réalisés.

Ces investissements accompagnent la mutation de Saint Jean de Védas et visent à améliorer le cadre de vie des Védasiens.

La gestion financière rigoureuse de la collectivité, la dynamique de la fiscalité et son faible endettement sont autant d'atouts pour maintenir des équilibres financiers sains et permettre d'équiper la ville à hauteur de ses besoins.

Ce dynamisme municipal couplé à l'action stratégique des autres institutions sur Saint Jean de Védas, permet de regarder l'avenir avec optimisme, avec un seul objectif : la qualité de vie des védasiens.